Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.21. — TELEPHONE

L'Exposition de Roubaix

On nous demande l'insertion de la communication suivante :

Lettre ouverte à Monsieur le Maire de Roubaix.

Monsieur le Maire,

L'Exposition internationale du Nord de la France (Roubaix 1911) étant organisée par la municipalité, l'article 12 du règlement organique vous a justement réservé certaines prérogatives. La classification des objets exposés prévoit leur répartition en quinze groupes, chaque groupe est divisé en classes. Vous avez, Monsieur le Maire, dans vos attributions, la nomination des comités de classes et précisément Roubaix vous demandera d'user de votre pouvoir conformément au règlement, c'est-à-dire suivant la justice.

Le 12 mai courant, à la Chambre de commerce, a eu lieu une réunion préparatoire à la nomination des comités de classes. Il ne semble pas que les choses se soient passées d'une manière très logique. Je ne veux citer qu'un exemple : le huitième groupe comprend une classe 40 : *Parfumerie*.

Un roubaisien s'imposait à la présidence de cette classe. M. Victor Vaissier a une renommée incontestable dans la parfumerie, et cette renommée a été portée, avec le nom de Roubaix, aux confins de la terre. Fournisseur breveté d'altesses royales et de plusieurs souverains, M. Victor Vaissier a participé depuis vingt ans aux expositions internationales du monde entier : Londres, Moscou, La Haye, Lyon, Amsterdam, Bordeaux, Bruxelles, lui ont décerné la médaille d'or avec diplôme de première classe. Chicago l'a proclamé hors concours. Rouen, Poitiers, Lille, Hanoï, l'ont nommé membre du jury, hors concours. A l'Exposition universelle de Paris 1900, M. Victor Vaissier a exposé dans les classes : 87, produits chimiques ; 90, Parfumerie ; 115, Colonies et Exportations. Membre du Comité d'admission à l'exposition, membre du jury, il était hors concours ; mais il a participé au grand prix en collectivité roubaisienne.

Dans sa ville natale, à l'exposition de Roubaix, M. Victor Vaissier sera-t-il supplanté à *la présidence de la classe 40 : Parfumerie*, par un fabricant de savon mou, de savon industriel *pour teinture et apprêts*, *comme l'a fait prévoir* M. le président du groupe.

Veuillez remarquer, M. le Maire, que la classe 47 du groupe « Industries chimiques » est naturellement désignée au fabricant de savon industriel.

Vous ne doutez pas d'ailleurs que, si un *referendum* devait nommer le président de la classe 40 : *Parfumerie*, tout Roubaix acclamerait M. Victor Vaissier.

Un penseur a dit : « L'affection ou la haine change la justice ». Mais il est des situations qui s'imposent. Le Maire de Roubaix ne verra pas autrement que la grande majorité de ses concitoyens.

Agréez, Monsieur le Maire, mes très respectueuses salutations.

P. DHELLEMMES.

Les Grèves

A LA FONDERIE DISPA

La grève de la fonderie Dispa, rue de l'Ommelet, est terminée. Les ouvriers ont repris le travail après avoir obtenu 0 fr. 02 centimes de plus à l'heure.

CHEZ LES CARRELEURS

Treize ouvriers carreleurs de chez Raingot, boulevard de Strasbourg, 101, se sont mis en grève. Ils réclament 0 fr. 05 à 0 fr. 10 à l'heure.

***

Une lettre aux entrepreneurs

La lettre suivante a été envoyée aux entrepreneurs de carrelage de Roubaix-Tourcoing :

A Messieurs les entrepreneurs de carrelage de Roubaix-Tourcoing.

Ayant appris que vous aviez une réunion entre vous au sujet de la grève des ouvriers carreleurs de certaines maisons, j'ai l'honneur de vous annoncer que le travail reprendra dans les ateliers Martinage frères et Delannay, ces derniers ayant donné complète satisfaction sur tous les points présentés par le Syndicat du Bâtiment de Roubaix (section des carreleurs).

A vous, messieurs, d'imiter le geste de vos collègues cités plus haut pour que le conflit ne s'éternise pas plus longtemps.

Le secrétaire du Bâtiment : CARTIGNY.

LE CONGRES DES DEBITANTS

Nous avons donné hier le compte rendu du Congrès de la fédération du Nord des débitants de boissons. Voici à titre documentaire, l'ordre du jour qui a clôturé la conférence du soir.

« Les membres de la Fédération du Nord des débitants de boissons, restaurateurs et hôteliers, réunis en Congrès le 24 mai 1910, à la salle Pandore, rue Pauvrée, 28, à Roubaix, après avoir entendu les discours de MM. Royer, Delannoy, Delory, Guesde, Maertens, Vreck et la conférence de M. Girardin, président d'honneur de la Fédération Nationale.

« Réclament :

« La suppression de la licence, avant le « vote du budget de 1911,

« La répartition plus juste de la patente,

« La propriété de l'achalandage, le rejet de « la limitation, de la taxe d'ouverture, des « surtaxes et du monopole de l'alcool, de la « vignette de garantie,

« La suppression des baux léoniens, c'est-« à-dire la liberté pour tout commerçant de « s'approvisionner chez les fournisseurs de « son choix,

« L'interdiction de la vente des boissons « par des fonctionnaires, des non-patentés « et dans les établissements industriels,

« La suppression des buvettes dans les « débits de tabcs,

« La vente de la bière par les brasseurs « selon le système métrique,

« La réglementation des droits d'auteurs « par l'établissements d'un tarif plus équi-« table,

« Et la représentation proportionnée au « nombre d'électeurs, qui ferait disparaître « le scandaleux état de choses qui a fait que « dix voix du Nord ne valent qu'une voix « d'autres régions moins peuplées et payant « 85 pour cent moins d'impôts ».

AUX JEUNES SOLDATS

Les jeunes soldats à incorporer en octobre prochain exerçant des professions spéciales utilisables dans les divers corps, et services spéciaux (boulangers, bouchers, chauffeurs, conducteurs de machines, mécaniciens, tailleurs d'habits, cordonniers, bottiers, selliers, bourreliers, aérostiers, automobilistes, électriciens, mécaniciens-électriciens, ingénieurs-électriciens, chimistes, dentistes, dessinateurs lithographes, imprimeurs lithographes, compositeurs-typographes, imprimeurs-typographes, héliograveurs, tonneliers, perruquiers, cuisiniers, etc., etc.) doivent adresser au commandant de recrutement dont ils relèvent pour le jeudi 16 juin au plus tard, un certificat d'aptitude professionnelle délivré par leur patron et « légalisé par le maire ».

IL FAUT PURGER

En vertu d'un arrêt rendu par la Cour d'appel de Douai, à la date du 10 mai 1910, les agents de sûreté Vanhuysse, Carrette, Masse et Herkenrath, ont arrêté hier matin, Grande-Rue, Jules Desmet, âgé de 27 ans, rattacheur, *demeurant rue de Condé*, cour Vroman, numéro 10.

Jules Desmet qui est appelé à purger une peine de deux *mois de prison* encourue pour vol a été conduit à Lille à une heure de l'après-midi.

UN ABUS DE CONFIANCE

Procès-verbal a été dressé à Zulma Quatannens, épouse Duneufgardin, âgée de 31 ans, ménagère, demeurant en garni, 136, rue des Longues-Haies, pour abus de confiance au préjudice de la boulangerie « Franco-Russe » maison pour laquelle elle vendait à la commission.

ACCIDENT D'USINE

Mercredi, vers quatre heures du matin, un fort grave acident s'est produit à l'usine Isaac Holden, à Croix.

Georges Schmidt, âgé de 70 ans, demeurant à Mons-en-Barœul, chez son fils, rue Parmentier, était occupé à surveiller une carde. En voulant retirer un morceau de laine qui passait, il eut là main gauche prise entre deux tambours de la carde.

L'un d'eux ne fonctionnait pas, mais il fut mis en mouvement aussitôt et le malheureux ouvrier eut l'index et le pouce complètement broyés.

La main était déjà engagée et certainement le bras allait suivre lorsque Georges Schmidt, qui, dans la terrible situation dans laquelle il se trouvait, n'avait pas perdu son sang-froid, parvint à arrêter le tambour supérieur, cause de tout le mal.

Il était temps, car main et bras étaient perdus.

Il s'en tirera, ce qui est déjà assez triste, avec la perte de l'index et du pouce.

Je ne fume que le NIL

LHERMITE ARRETE UN IVROGNE

Hier, vers midi, Théophile Debisschop, âgé de 26 ans, domestique, demeurant rue de la Brasserie, maison Tiberghien, conduisait, boulevard Gambetta, un camion alors qu'il était en état d'ivresse.

Il était déjà tombé deux fois de son siège lorsque l'agent de police Lhermitte voulut le conduire au poste.

Juste retour des choses d'ici bas : Lhermitte, qui outragea et violenta autrefois un commissaire, fut outragé et violenté par l'ivrogne.

Il paraît même que, sans l'arrivée de deux de ses collègues, il n'aurait pas eu le dessus.

L'agent Lhermitte a osé dresser un procès-verbal.

Nous osons espérer que, vu les antécédents de cet agent, le procès-verbal n'aura aucune suite.

Il n'appartient pas à M. Lhermitte de dresser des procès-verbaux pour outrages et violences.

FERMETURE D'ECOLE

Par arrêté municipal, l'école maternelle de la rue Sainte-Elisabeth est fermée pour dix jours. Motif : épidémie de rougeole et de coqueluche.

IL REVENAIT DE PONTOISE

Sur mandat d'arrêt du parquet de Pontoise, la police de sûreté a arrêté Emile Vallée, âgé de 30 ans colporteur, sans domicile fixe, qui fut trouvé *rue* Nain.

Il est inculpé de vol de montre et d'effet d'habillement.

ANIOS Supprime MAUVAISES ODEURS chez Droguistes, Epiciers, etc.

A LA MUSE NADAUD

Nous relevons dans le palmarès du concours de la « Muse de Nadaud » les noms des concurrents de la région qui ont obtenu des récompenses.

A Roubaix : MM. André Lefort, prix d'honneur *médaille d'argent*, et 3e prix en 9e section, 6e prix et mention d'honneur en 11e section, 10e prix en 2e section mentions d'honneur en 9e et 10e section ; — Gustave Olivier, 1er prix en 12e section B, 4e prix en 12e section A ; — Léon Yager, 4e prix en 11e section ; — Désiré aCrlier, 5e prix en 12e section A ; — Gaston Millescamps, 14e prix en 2e section ; — Jean Dubrunfaut, mention d'honneur en 2e section ; — Mlle Juliette Minnens, mention d'honneur en 10e section ; — MM. Paul Samain, mention d'honneur en 10e section ; — Praxille Doville, mention d'honneur en 12e section A ; — J. Ducello, mentions en 1re et 4e sections musicales.

A Tourcoing : MM Charles Barienne, 13e prix en 2e section, 15e prix en 6e section ; — Raymond Danel, mention d'honneur en 12e section B ; — Louis Delmasure, mention d'honneur en 3e section ; — J. Pierson, mention d'honneur, 10e section.

A Lannoy : Mme Marie Planque, 4e prix et mention d'honneur en 6e section, 6e prix en 8e section mention d'honneur en 2e section, deux mentions d'honneur en 10e section.

A Lys-lez-Lannoy : M. Auguste Vandekerkhove, 12e prix en 6e section, 15e prix en 2e section, mention d'honneur en 9e section.

A Leers : M. Alfred Delbecq, mentions en 1re, 2e et 3e sections musicales.

Les demandes d'admission à la « Muse de Nadaud » doivent être adressées au président, au siège de la société, 10, place de la Liberté, Roubaix, et être accompagnées de deux œuvres. Le candidat doit être présenté par deux sociétaires qui lui servent de parrains. Le droit d'entrée est de 50 centimes et la cotisation mensuelle de 50 centimes.

VACCINATIONS PUBLIQUES ET GRATUITES

La sixième séance de vaccinations publiques et gratuites aura lieu aujourd'hui jeudi 26 mai 1910, de 4 à 5 heures du soir, place Notre-Dame et rue des Lignes.

Les personnes qui ont été vaccinées au cours des précédentes séances sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats de l'opération.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 25 mai 1910

Naissances. — Henri Delporte, rue de Flandre, 124. — Berthe Laveys, rue Beaurewaert, 46. — Léonie Cousu, rue de l'Epeule, 135. — Désiré Lorthioir, rue de l'Ommelet, impasse Balzac, 13. — Florence Reubrecht, rue Sainte-Elisabeth, 6. — Osvald Clapolino, rue Daubenton, 51. — Yvonne Vanderdonck, rue Sévigné, maisons Pollet. — François Vandeveldo, rue Cugnot, 27. — Cécile Queste, rue de la Rondelle, 13. — Maria Carette, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 9. — Fernand Moutier, rue de l'Ommelet, impasse Balzac, 41. — Louis Vanderzypen, rue de Wagram, cour Masselis, 6. — Charles Degrève, rue de la Longue-Chemise, cour Carette, 1.

Décès. — Thérèse Sinave, 69 ans, sans profession, rue de Flandre, cour Puls, 4. — Nestor Bal, 23 ans, employé de banque, rue de Bouvines, 92. — Pauline Dupont, 50 ans, sans profession, rue de la Paix, 18. — Adèle Lantoine, 72 ans, sans profession, rue Galvani, 41. — Louise Hubert, 4 mois, avenue Julien Lagache. — Marcel Wiss, 2 ans, rue des Chasseurs, 3.

CROIX

JAMBE FRACTUREE. — Henri Dejaeghère, 27 ans, domicilié rue Cugnot, 64, à Roubaix, domestique chez M. Simon, marchand de conserves alimentaires, rue de Thionville, 51, à Croix, étant occupé au chargement d'un camion, par suite d'un faux mouvement est tombé à la renverse. La jambe s'est engagée entre un rouleau et le camion et fut fracturée. Le docteur Dumont lui a prescrit deux mois de repos.

CONCERT. M Voici le programme du concert qui sera donné aujourd'hui jeudi, à heure 1/2 du soir, sur la Grand'Place, par l'Harmonie municipale : 1. Allegro. — 2. Carmen, fantaisie. — 3. Frétillon, polka pour deux pistons. Solistes : MM. E. Hairion et P. Vandewiele). — 4. Caroline, air populaire. — 5. Grande valse de concert.

RENTES OUVRIERES. — Chez Bouchery cableur, rue des Ogiers, Carbon Georges, 1 ans, rue du r(échet, s'est blessé au genou gauche par suite d'une chute.

— Un doubleur de chez Holden, Delmule Octave, 22 ans, rue de Lille, a reçu sur le pied droit un pot de doubleur ; plaies au gros orteil. 15 jours de repos.

MAIN ABIMEE. — Schmidt Georges, 6 ans, tireur de platines chez Holden, domicilié à Mons-en-Barœul, enlevait de la laine qui s'était engagée sous le rouleau d'un échardonneur, lequel était arrêté. il a été blessé à la main gauche par le rouleau de dessous qui était en marche ; il en est résulté des plaies contuses multiples des faces dorsales et palmaire ; l'index est complètement écrasé et devra être sacrifié ; les autres doigts sont plus ou moins endommagés.

PARTI SOCIALISTE. — *La réunion du groupe* « La Raison » aura lieu ce soir jeudi, à 8 heures, au siège, chez Telliez, en face de la mairie.

ETAT CIVIL DE CROIX. — *Naissances.* — Van Leynseele Cécile, rue de Metz, 43. — Franchomme André, rue des Ogiers, 285. — Bollé Léa, rue de l'Avenir, cour D, 16 *bis*.

Décès. — Coussement Simonne, 22 mois, rue de la Makellerie, 67.

WATTRELOS

FRANCE QUAND MEME. — La police a arrêté Désiré Laverge, âgé de 44 ans, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

INSPECTION DES VIANDES.— On nous communique l'arrêté préfectoral suivant :

Vu la délibération en date du 13 mars 1910 par laquelle le Conseil municipal de Wattrelos a modifié ainsi qu'il suit ses délibérations des 31 mars, 16 mai et 17 août 1905, en ce qui concerne le tarif des taxes d'inspection des viandes et a voté une taxe de vérification de 0 fr. 01 à percevoir par kilogramme de viande nette sur toutes les viandes abattues en vue de la consommation publique dans la commune ainsi que sur les viandes foraines introduites dans cette même commune.

Vu nos arrêtés des 23 mai et 19 septembre 1905 ;

Vu le budget de la commune,

Vu l'avis de M. le vétérinaire départemental en chef,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu la loi du 8 janvier 1905,

Vu le décret du 25 mars 1852,

Vu les circulaires ministérielles des 5 mai 1852 et 15 mai 1884.

Considérant que la taxe en question a été établie d'après les règles sur la matière.

Arrêtons :

Article premier. — Est approuvée la délibération du Conseil municipal de Wattrelos en date du 13 mars 1910 portant vote d'une taxe de 0 fr. 01 par kilogramme de viande nette, à percevoir sur toutes les viandes abattues en vue de la consommation publique dans la commune, ainsi que sur les viandes foraines importées du dehors.

Art. 2. — Monsieur le maire de Wattrelos est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une expédition sera adressée à Monsieur le trésorier- payeur général des finances et à Monsieur Mansarrat, vétérinaire départemental en chef.

WASQUEHAL

VOL DE VELO. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des voleurs restés inconnus ont pénétré en escaladant un mur dans la cour de la maison habitée par M. Fernand Mansart, épicerie-buvette, rue de Roubaix.

Le ou les voleurs s'emparèrent d'une bicyclette et disparurent. Ce n'est que lundi matin que M. Mansart s'aperçut du vol qui avait été commis à son préjudice.

LANNOY

TIR DE L'AMICALE. — Nous avons déjà parlé du tir de l'Amicale, dont la dernière séance est fixée au 5 juin.

De nombreux tireurs sont inscrits. Ils seront plus nombreux encore durant ces deux dernières séances.

En plus des 250 francs de prix en espèces, il sera décerné de magnifiques objets, entr'autres : une superbe colonne, valeur 20 francs, un panier de vins fins d'une valeur de 15 francs ; de jolis tapis de table et couvre-lits ; plusieurs médailles dont une du Conseil Général.

Pour éviter l'encombrement le dernier jour, les tireurs seront nombreux dimanche prochain.

L'installation du tir est irréprochable.

LYS

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un charretier au service de M. Pluquet, Louis Lefebvre, 42 ans, est tombé de son camion. Il s'est fait une entorse au poignet gauche. 10 jours de repos.

— Chez Rasson, Arthur Payelle, 30 ans, tisserand, a reçu un coup de volant sur le coude gauche. 15 jours de repos. Docteur Caudmond.

JAMBE CASSEE. — Le jeune Jean Lepoutre, âgé de 7 ans 1/2, jouait sur un tas de sable, *lorsqu'il tomba de si malheureuse façon* qu'il se fractura la jambe gauche.

Le docteur Caudmond lui a ordonné 40 jours de repos.

HEM

CHEZ LES TEINTURIERS

Hier mercredi, à la rentrée de une heure, 150 grévistes roubaisiens sont venus en face des usines Mulaton et Gabert inviter les ouvriers à faire cause commune et à cesser le travail.

Cinquante ouvriers seulement de la maison Mulaton ne rentrèrent pas à l'atelier et se dirigèrent vers la Justice de Paix de Lannoy déposer leur déclaration de grève.

Leurs revendications *sont* celles du syndicat roubaisien.

On s'attend à ce que le reste du personnel de chez Mulaton, ainsi que celui de chez Gabert et ceux des teintureries d'Annappes, suivent le mouvement

Aucune violence n'a été exercée ; jusqu'à présent tout est calme

GAZETTE TOURQUENNOISE

Au peignage de la Tossée

Nous avions dit dans quelles conditions les ouvriers se sont mis en grève. Ils réclament contre le renvoi d'un brave homme jeté à la porte, parce que vieux et contre l'emploi de deux ouvriers.

En ce qui concerne le vieux renvoyé, on *fait circuler dans le quartier* des bruits intéressés contre lesquels le Comité de la grève et tous les grévistes nous demandent de protester

Le malheureux ouvrier congédié marche difficilement depuis un certain temps déjà. Lorsqu'on devient vieux, les jambes faiblissent chez les patrons comme chez les ouvriers. Mais les uns continuent à bien vivre, et les autres on cherche le moyen de les mettre à la porte.

C'est sur cette faiblesse de jambe qu'on s'est basé en venant dire un beau jour — alors que depuis plusieurs années on savait — que le malheureux vieillard avait bu.

Jamais encore à notre connaissance, on n'était tombé aussi bas dans la recherche d'un prétexte.

Le vieillard avait bu ! Mais tout le monde proteste.

Le vieillard avait bu ! Mais une délégation s'est rendue lundi auprès du patron et l'a sommé de faire venir directeur et contremaître, les défiant d'affirmer que l'ouvrier avait bu. Le patron a refusé la proposition.

Maintenant on fait courir le bruit que le Syndicat textile ne veut pas reconnaître le bien fondé de cette grève, qu'il refuse de soutenir les grévistes.

Mensonge ! Le patron, s'il veut lir *l'Egalité* qu'il recevra demain, saura que dès samedi dernier, les grévistes faisant partie du Syndicat textile ont *touché ce qui revient à tous ceux qui luttent* contre l'exploitation et les fantaisies patronales.

A la vérité, un pauvre ouvrier s'est éreinté pendant toute sa vie pour enrichir les patrons.

A l'heure actuelle, il ne peut plus produire autant qu'un *jeune. On veut le supprimer*. Les ouvriers protestent. Ils ont raison.

Nous sommes pour l'ouvrier congédié contre le patron.

ARRESTATION D'UN DESERTEUR

La gendarmerie a arrêté, mercredi matin, un nommé *Georges* Delplanque, 19 ans, né à Calais, déserteur depuis le 8 janvier 1910, de l'escadron du 6e chasseurs à cheval, en détachement à Hesdin (Pas-de-Calais).

Delplanque s'étant rendu à Bruxelles avait travaillé comme terrassier et par deux fois s'était fait arrêter comme vagabond.

Il a été conduit à Lille à la disposition de l'autorité militaire.

LA REVUE DES CANASSONS

Les *opérations* de recensement et de classement des chevaux auront lieu aux dates suivantes :

Tourcoing-Nord, le 7 juin, à 4 heures du soir.

Tourcoing-Nord-Est, le 8 juin, à 6 h. 1/2 du matin, et 1 h. 1/2 de l'après-midi, et le 9 juin, à 6 *heures 1/2 du matin*.

Tourcoing-Sud, le 9 juin, à 10 heures du matin, et 1 h. 1/2 du soir ; les 10 et 11 juin, à 6 h. 1/2 du matin et 1 h. 1/2 de l'après-midi.

Ces opérations seront présidées par M. le lieutenant Baudot, du 1er escadron du train des équipages, assisté de M. Facon, vétérinaire à Armentières.

LA FUGUE INTERROMPUE

Julien Godaer, 17 ans, enfant assisté, avait été placé en apprentissage *chez un pâtissier* d'Hubourdin.

Le 13 mai, il prit la fuite. Son signalement fut lancé dans toutes les directions.

Deux gendarmes de Tourcoing ont arrêté le fugitif, rue du Maréchal Brune et l'ont reconduit à l'hospice dépositaire de Lille, 13, rue de Boileux.

LES CHEVAUX DANGEREUX

M. Alphonse Boussel, 60 ans, demeurant rue du Vélodrome, 65, domestique chez MM. Roelstraete et Deconinck, filateurs, rue du Haze, sortait un cheval de l'écurie.

L'animal glissa, tomba, entraînant sous lui le malheureux cocher. Celui-ci s'est fait à l'épaule droite des contusions profondes qui nécessiteront un repos de 15 jours.

— Le cocher de MM. Adam frères, rue des Ursulines, M. Henri Trentesaux, 50 ans, rue de la Tossée, 87, conduisait un cheval à l'écurie. L'animal ayant eu peur, s'emballa. Le cocher, en voulant le maîtriser fut traîné sur le sol.

Le docteur qui la soigné a relevé des contusions à la main gauche, à l'épaule et au genou droits, et à l'avant-bras gauche. Dix jours de repos.

UNE SERIE D'ACCIDENTS

Chez M. A. Masure, constructeur, rue du Moulin, M. René Deletombe, 25 ans, rue Montaigne, 46, en plaçant un outil sur le tour, a eu l'auriculaire droit écrasé entre le chariot et le plateau. Il en est résulté une fracture compliquée du doigt. Un mois de repos.

— Un ouvrier de la teinturerie Boussel-Mullié, rue de l'Amiral-Courbet, M. Jules Boussemart, 18 ans, rue de Neuville, 38, a eu la main gauche entraînée et comprimée entre le rouleau et la toile d'un appareil à sécher.

La peau de la face dorsale a été complètement arrachée. Trois semaines de repos.

— Un teinturier de la même maison, M. J.-B. Dhalluin, 49 ans, demeurant à Neuville-en-Ferrain, a été brûlé à la jambe droite par un jet d'eau bouillante. Trois semaines de repos.

— *Un homme* de peine de la maison Delepoulle et Bouchart, constructeurs, rue d'Amsterdam, M. Victor Kerrick, 19 ans, rue Larochefoucauld, déchargeait du fer en gare des Francs. Il tomba du wagon sur lequel il était monté et se fit une contusion à la région lombaire. Dix jours de repos.

CONSEIL DE REVISION

Les opérations du Conseil de révision pour les conscrits du canton Sud de Tourcoing auront lieu vendredi 27 mai courant, à l'Hôtel-de-Ville, à 3 heures 1/2 du matin.

ACCIDENT EN GARE

Un lampiste de la Compagnie du chemin de fer du Nord, M. Jules Debruyne, 34 ans, demeurant rue Serpentine, au quartier du Tilleul, se trouvait sur le marchepied d'une voiture du matériel du train numéro 316, qu'une machine refoulait.

Il heurta un gabarit et fut projeté sur le sol. *Transporté* à son domicile, il a reçu les soins de M. le docteur Vienne.

M. Debruyne porte des contusions à la région thoracique droite, au bas ventre et au pied droit. Un repos de deux semaines lui a été prescrit.

LES FETES DU BLANC-SEAU

Le comité des fêtes ne s'était pas réuni depuis le 3 avril, laissant passer la période troublée des élections législatievs et attendant le résultat du travail des *sous-commissions*.

Sur quarante membres *dont se compose* le comité, deux personnes *manquaient*, encore s'étaient-elles fait excuser. Cette réunion était attendue ; *on aimait à se rendre* compte du travail abattu depuis la dernière réunion.

Le secrétaire de la commission municipale donne les adhésions des sociétés, toutes phalanges artistiques de premier ordre qui attireront l'élite des musiciens (exécutants comme auditeurs).

Nous aurons l'occasion d'y revenir dans un prochain article, lorsqu'une dernière adhésion attendue sera arrivée.

Pour la gymnastique, c'est extraordinaire à deux mois de la fête, déjà posséder trente adhésions dans lesquelles on remarquera l'élite des sociétés de la *région* : Lille-Roubaix-Tourcoing.

Ce sont :

La Lannoyenne — La Gauloise, Wattrelos — La Roubaisienne — L'Union Tourquennoise — La Patriote, Croix — L'Ancienne, Roubaix — L'Avenir, de Saint-André — La Courtraisienne — La Jeunesse de Marquette — La Saint-Maurice-Fives — La Renaissance Madeleinoise — L'Etoile Armentiéroise — L'Avenir de Fresnoy — La Concorde, de Lille — L'Avenir, du Vieux-Lille — La Vaillante, Mouscron — La Patriote, Wattrelos — La Seclinoise — La Lilloise — l'Amicale, Saint-Omer — L'Avenir, du Sud, Lille — La Renaissance, Marcq-en-Barœul — L'Honneur, de Lille — La Fraternelle, Thumesnil — L'Espérance, Wasquehal — La Revanche Hellemmoise — L'Espérance, de Lille — La Jeunesse Lilloise — L'Etoile, de Calais — L'Avant-Garde, Lys-lez-Lannoy.

Ces adhésions garantissent la participation au cortège de 1.250 gymnastes et de 250 aux concours individuels qui ont lieu le matin. Aussi la commission des récompenses s'occupe avec ardeur de recueillir objets et espèces pour que toute cette *jeunesse* ardnte obtienne au Blanc-Seau des prix individuels qui rivaliseront, en nombre et en beauté, ceux des plus belles fêtes régionales et *fédérales*.

A vous, gymnastes, à vous bien préparer pour être classés et obtenir les plus belles récompenses.

Le président est heureux de remercier les sociétés l'Union Tourquennoise et l'Harmonie du Blanc-Seau, la Chorale l'Amitié, Les Razeux, pour leurs magnifiques cadeaux. Il adresse également ses remerciements aux membres du comité qui ont bien voulu se charger des listes qui donnent déjà une importante moisson.

Avant de terminer, il tient à remercier les camarades éloignés de *leur superbe* souscription : Dalmas, à Hautmont ; Louis Galle, à Woomsocket.

Le montant des obpets et valeurs recueillis s'élève à plus de 1.200 francs. Bonne affaire pour le commerc elocal et pour la gymnastique. « Et ce n'est pas assez », dit le président.

Le comité des installations, dirigé par M. Devriendt, sonne par la voix de son secrétaire le rapport sur les installations. Il dit ce qui est nécessaire et comment on pourra s'en tirer à peu de frais. Un entrepreneur a bien voulu prendre à sa charge tout, et le reste, pour une somme fixe abordable, ce qui permet de lui confier le travail en supprimant l'aléa des imprévus.

Le comité de presse est présidé par M. E. Thieffry, son secrétaire étant en voyage, il expose lui-même ses vues sur les travaux de la commission.

Il tient à remercier la presse locale et régionale pour sa bonne volonté à faire paraître *ses articles et les communiqués du comité*.

Conformément aux décisions du comité des installations on placera des mâts avec affiches aux quatre coins du quartier. Sur les passages fréquentés on s'occuppera de bandes à travers les rues. On affichera dans les cars. En un mot, on emploiera tous les modes de réclame pour amener au Blanc-Seau un immense concours de population.

Le président du comité, M. Leveugle, est heureux de constater une fois de plus l'entrain du comité des fêtes. Il souhaite de le voir grandir encore.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 25 mai 1910

Naissances. — Robert Dreumont, rue de Lille, 25. — Blanche Mylle, *rue de Jemmapes*, 6.

Décès. — Adèle Tiberghien, 79 ans, sans profession, rue d'Amiens, 18. — Cécile Mortagne, 68 ans, sans profession, rue de Calais, 42. — Marcelle Heuls, 3 mois, rue Mirabeau, 5. — Alphonse Coussement, 2 ans, rue de Neuville, 17. — Jules Tiberghien, 67 ans, cabaretier, rue du Calvaire, 60.

MOUVAUX

RECENSEMENT DES CHEVAUX. — La commission de recensement des chevaux se réunira le 7 juin prochain, à 9 heures du matin. Les opérations interrompues à midi reprendront à une heure.

LILLE

Inquiétante disparition

En dépit des recherches très actives, on ne peut retrouver la trace du jeune apprenti cordonnier disparu mardi après-midi

Sous ce titre nous avons signalé hier la disparition du jeune Albert Hennet, demeurant 44, rue de Jemmapes.

Ce jeune homme qui avait accompagné sa mère, laquelle est employée à la manufacture des tabacs, jusque la rue Voltaire, l'avait quittée mardi à une heure et demie, en plaisantant et en riant, pour s'en retourner chez lui.

Depuis ce temps, le jeune Hennet n'a pas reparu à son domicile. Au moment de sa *disparition, il était accompagné* d'un chien épagneul à poil roux et complètement aveugle, *qu'il tenait en laisse. Pour regagner* sa demeure, Albert Hennet avait coutume au lieu de revenir sur ses pas, de faire un détour par les rues Voltaire et Royale. Voici son signalement.

Taille 1 m. 50, cheveux et sourcils châtains, yeux bleus, front ordinaire, nez moyen, bouche assez grande, menton large, visage rond, teint plutôt pâle, faible corpulence.

Au moment de sa disparition, le jeune homme était vêtu d'une chemise en mollton de flanelle rose, d'un gilet noir à manches, d'un pantalon noir, de bas noir, d'un tablier bleu de cordonnier et de bottines à lacets. Alebrt Hennet était sorti nu tête. Il porte les cheveux en brosse.

LES RECHERCHES

Nous nous sommes rendus chez les parents du jeune disparu. Ceux-ci étaient plongés dans la plus *profonde* consternation. Jamais, nous ont-ils déclaré, ils n'eurent la moindre discussion avec *leur fils*, lequel était du reste d'un caractère très docile. Ils s'étonnent de cette absence inexplicable. Le père a déclaré au commissaire de police qu'il craignait qu'on ait assassiné son fils qui, cependant n'avait que très peu d'argent sur lui. Mme Hennet, interrogée à cet égard par le même *magistrat, lui* a dit qu'elle ne se faisait aucune idée sur ce qui avait pu se passer.

Le jeune *Hennet* n'avait guère l'esprit romanesque, il ne se livrait, au dire de ses parents, à *aucune lecture susceptible* de lui donner le goût des voyages ou des aventures. *Ses amis étaient peu nombreux.* Depuis *2 ans il* a quitté l'école Jussieu où il les connut ; il les avait, pour cette raison, perdus un peu de vue.

En même temps que ses parents, Albert Hennet avait quitté, il y a un mois seulement, le numéro 13 de la rue delaHalloterie pour venir habiter 44, rue de Jemmapes où M. Hennet père tient une petite boutique de cordonnier. Il ne connaissait presque personne dans *cette dernière* rue.

Le dimanche, le disparu sortait parfois une heure ou deux, se dirigeant de préférence, quand le temps le lui permettait, vers le Grand-Carré, où il allait voir pêcher.

Malheureusement, jusqu'à présent, la police de Sûreté, qui procède à d'actives recherches, n'a pu encore trouver de traces du passage de Marcel Hennet dans les divers endroits que nous venons de désigner.

Quelqu'un prétendait bien l'avoir rencontré hier, dans l'après-midi, au champs de mars, en train de manger des « frites » mais cette information n'est point, quant à présent, confirmée.

Des chiens ayant été capturés la nuit dernière, on s'est également rendu à l'abattoir, pensant y retrouver l'épagneul qui accompagnait le jeune homme *ou moment où* l'on perd sa trace. L'animal ne s'y trouvait pas.

Bref, on se perd *en conjectures* sur les causes de cette disparition subite.

Peut-être après tout, n'y a-t-il là qu'une *fugue inconsciente de* jeune homme, car il est permis de supposer, qu'en *cas d'accident, de noyade, par exemple*, on eût tout de même retrouver le chien épagneul.

D'autre part, si l'on *examine* l'hypothèse *d'un crime*, on est amené à en rechercher le but, lequel, on l'avouera n'apparait point très clairement.

Est-il possible qu'une jeune homme puisse disparaître à une heure et demie de l'après-midi, dans une ville comme Lille, sans que la police ne retrouvé sa trace ? Nous ne le croyons pas.

Au Parquet

La rixe sanglante de La Madeleine

On a procédé hier à l'interrogatoire des sieurs Decoke Jérôme, Decoke Marcel, Samyn, Evrard, qui participèrent à la rixe sanglante qui eut lieu le 16 mai dernier, à l'estaminet Vandamme, à La Madeleine.

On se souvient que ces quatre individus, dont les trois premiers seulement ont été maintenus en état d'arrestation, attaquèrent un sieur Vandecastel qu'ils blessèrent à la tête de coups de hâche et de couteau.

Les Decoker et leurs co-inculpés arguent pour leur défense, qu'ils furent attaqués par les camarades qui accompagnaient Vandecastel et qu'ils ne firent que riposter aux coups qu'on leur porta, ce qui paraît peu vraisemblable.

Quoiqu'il en soit, le quatuor sera traduit devant le *Tribunal correctionnel*.

POUR FAIRE UNE OMELETTE MONSTRE

Des malandrins, ayant résolu de se confectionner une gigantesque omelette, ont pénétré par effraction, dans la nuit de mardi à mercredi, dans un magasin portant le numéro 1 de la rue du Pont du Lion d'Or, et appartenant à Mme Vanheddeghem, marchande de beurre.

Après avoir subtilisé un panier renfermant 500 œufs, ils se retirèrent en emportant la balance avec sa série de poids, et d'autres objets, le tout estimé 70 francs.

La marchande, qui habite l'immeuble portant le numéro 2 de la même rue, n'a perçu aucun bruit.

Sur sa plainte, la police effectue des recherches.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

WAVRIN

Exploit de brute

UNE FILLETTE MEURT, BRULEE PAR DE LA GRAISSE BOUILLANTE RENVERSEE SUR ELLE.

Une scène de véritable sauvagerie dont fut victime une fillette de cinq ans, s'est déroulée à Wavrin, il y a quelques jours.

Envoyée par sa mère, Mme Fremeaux, qui habite rue Treize, acheter des pommes de terre frites à M. Lefebvre, dont la voiture est installée dans la rue, la petite Marie âgée de 5 ans et demi attendait, assise dans la voiture, que les frites soient cuites.

A ce moment, un individu survint et émit la prétention d'être servi immédiatement. Et comme le marchand lui répondait qu'il ne pouvait le faire, ce singulier client se répandit en insultes à l'adresse de M. Lefebvre, puis il entra dans un estaminet voisin.

Il en sortit quelques instants plus tard et revint à nouveau exiger qu'on le serve de pommes de terre.

Le marchand ne pouvant encore lui donner satisfaction, l'individu, un sieur Dansoisne, 18 ans, entra dans une violente *colère et se livra* à un acte inqualifiable.

Sans se soucier du mal qu'il pouvait *faire* le *brutal personnage renversa* d'un seul coup le frêle véhicule : le chaudron dans lequel *cuisaient les pommes de terre* bascula et son contenu de graisse bouillante inonda la petite Marie qui avait été *projetée sur le sol*.

M. Lefebvre qui, plus alerte, avait pu sauter à *bas de sa voiture*, se tira indemne de l'accident.

L'enfant qui portait sur toute la partie inférieure du corps d'horribles brûlures, fut transportée chez elle où M. le docteur Deuneuville vint lui donner des soins. Mais l'enfant qui endurait les plus terribles souffrances, succomba à ses atroces brûlures.

Avertie de ces faits, la gendarmerie d'Haubourdin ouvrit une enquête. Celle-ci se termina par la confection d'un procès-verbal à la charge de Dancoisne qui est un individu des plus dangereux.

Avoir toujours dans sa valise
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
pour préparation instantanée Eau de Vichy.
2f le flacon 100 comprimés. Exiger VICHY-ÉTAT

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAUDRY

Un homme frappé d'insolation

Lundi vers 5 heures de l'après-midi, le nommé François Ladrière, dit Doudou, âgé de 35 ans, appréteur, regagnait son domicile à Béthencourt quand il a été frappé d'insolation, rue de Valenciennes.

Après avoir reçu les *soins de M. le docteur* Van Remorteere, il a été reconduit en voiture à Béthencourt, sans avoir repris connaissance.

PAS-DE-CALAIS

HENIN-LIETARD

Six coups de couteau

Un ouvrier mineur est trouvé dans la rue, frappé de six coups de couteau et ayant un bras cassé.

Dans la soirée du 24 courant, vers dix heures du soir, à l'estaminet Butin Delbecq rue Notre-Dafe-de-Grâces, une discussion s'éleva entre le nommé Derode Charles, âgé de 37 ans, mineur à la Parisienne, qui se vantait d'avoir été à Biribi et les nommés Danneels Victor âgé de 29 ans, ouvrier mineur ; Lambert Adolphe âgé de 33 ans, mineur, et Degogue Henri, 18 ans, demeurant tous trois chez Degogue Henri, rue Félix Faure.

Voyant que la discussion tournait en rixe, Butin les mit tous à la porte de son débit. Ce qui se passa *ensuite, nous pouvons* annoncer aujourd'hui, c'est que Derode a été trouvé hier matin dans la rue, portant six coups de couteau et ayant un bras cassé à deux endroits. Il fut admis d'urgence à l'hôpital.

Lambert Danneels et Degogue, ont été amenés au bureau de police et interrogés, mais jusqu'à présent ils nient être les auteurs du drame. La police continue son enquête.

BRUAY

MORT SUBITE

Mardi matin, vers neuf heures et demie, M. Liévin Ducatel, âgé de 49 ans, ouvrier de ferme chez M. Léon Duquesne, cultivateur-propriétaire, rue de Pernes, était occupé à répandre des engrais sur des terres appartenant à ce dernier et sises au lieu dit « Le Séant », entre les communes de Bruay et Divion, quand il déclara au fils de M. Duquesne, qui travaillait avec lui, qu'il venait de ressentir de violentes palpitations au cœur.

M. Duquesne fils lui conseilla de se reposer, ce que l'ouvrier fit. Cinq minutes après, *Ducatel se remit au travail*, mais presqu'aussitôt il dut satisfaire un besoin naturel. *A peine s'était-il baissé, qu'il s'affaissa*. M. Duquesne s'empressa autour de lui, mais l'ouvrier était mort, succombant sans doute à une *embolie au cœur*.

Ducatel était célibataire et originaire d'Avesnes-le-Comte. Il n'était au service de M. Duquesne que depuis jeudi dernier. Son corps a été inhumé à Bruay.